

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 15 (1930)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. -- (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Convocation

pour la

27^{me} Assemblée générale ordinaire

du lundi 12 mai 1930, à 9 ¹/₂ h. du matin
au **Casino** (Städtlicher Saalbau) à
Aarau.

Ordre du jour

1. Discours d'ouverture du Président de l'Union.
2. Election du Bureau de l'assemblée.
3. Présentation des comptes et bilan pour 1929 et rapports
 - a) sur l'activité de la Caisse centrale,
 - b) sur l'activité générale de l'Union et de l'Office de revisions.
4. Rapport du Conseil de Surveillance.
5. Résolutions sur l'approbation des comptes et bilan et sur la répartition du bénéfice.
6. Rapport et propositions au sujet de l'achat de l'immeuble „Oberer Graben 4“, appartenant au bâtiment de l'Union.
7. Discussion générale.

St-Gall, le 10 avril 1930.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Après l'assemblée générale, soit à mi-di environ, aura lieu un **banquet** au **Casino** (Städtlicher Saalbau)

**

COMMUNICATIONS PARTICULIÈRES :

Logements: Comme les hôtels de la ville d'Aarau ne peuvent mettre qu'une certaine de lits à notre disposition, nous prions M. M. les délégués qui voyageront déjà la veille du 12 mai, de loger de préférence à Olten. L'Union s'efforcera cependant, dans la mesure du possible, de réserver un logement à Aarau aux délégués qui s'annonceront spécialement avant le 5 mai.

Banquet: M. M. les délégués qui prendront part au dîner en commun servi à prix réduit, devront s'annoncer également avant le 5 mai au moyen du bulletin d'inscription remis à M. M. les Caissiers.

Idées directrices

Pour que la Caisse de Crédit Mutuel produise de bons résultats, il faut que les administrateurs, pénétrés de l'esprit qui animait Raiffeisen, voient, comme lui, dans la Caisse, avant tout et par dessus tout, une œuvre et non une simple affaire d'argent.

Il ne faut pas se laisser attirer par les grosses affaires, sous prétexte que les « grosses affaires » sans demander plus de travail et en présentant parfois des garanties aussi solides que les autres, augmenteront plus vite le modique boni qui constitue la réserve. Pour les vrais administrateurs, la question n'est pas là. Elle est toute entière dans ces conseils que Raiffeisen donnait, à la veille de sa mort, à l'assemblée générale de ses associations rurales: « Nos associations ont » pour but de combattre l'esprit du » monde, l'égoïsme, la fièvre du lucre, » cette lutte pour la vie présente où l'on » ne cherche qu'à s'emparer des biens » de ce monde, autant que possible et » aussitôt que possible, sans se soucier » si d'autres sont ruinés par là et tombent » dans la misère ».

« Notre devise chrétienne est et doit » rester la base fondamentale de nos asso- » ciations. N'oublions jamais que, sans » nos devoirs de chrétiens, le but, la tâche » que se sont imposés nos Caisses ne » seront jamais atteints. Nos associations » descendront alors au simple rôle d'affai- » res d'argent et ne serviront à rien. Dieu » veuille que pareille chose n'arrive pas ».

Bulletin des Caisses rurales de France 1929

Avant l'assemblée générale de 1930

Conformément à la décision des organes de l'Union du 20 janvier dernier, la vingt-septième assemblée générale ordinaire de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel aura lieu le 12 mai prochain, à Aarau.

Ce sera la première fois que les Raiffeisenistes suisses tiendront leurs assises annuelles dans la capitale argovienne. Depuis neuf ans également, le Congrès

Raiffeiseniste n'avait plus eu lieu sur les bords de l'Aar. Lors de la dernière assemblée de Baden, en 1921, le canton d'Argovie comptait 41 Caisses avec 3,304 membres et 10,2 millions de francs de dépôts, l'Union Suisse 302 Caisses avec 24,366 membres et un chiffre total de bilan de 112 millions de francs. Dès lors la cause Raiffeiseniste a pris une rapide extension et le canton d'Argovie compte aujourd'hui 59 Caisses, avec 5,546 membres et 27,6 millions de francs de dépôts, pendant que l'Union Suisse, de son côté, compte 500 Caisses avec près de 43,000 membres et 240 millions de francs de dépôts environ. Il appert donc que pendant que l'ensemble des Caisses Raiffeisen Suisses voyait son chiffre de bilan doubler, les Caisses argoviennes arrivaient jusqu'à tripler le leur.

A ce développement intérieur et extérieur remarquable du mouvement Raiffeiseniste argovien, il convient d'ajouter les succès obtenus par les Caisses argoviennes dans l'âpre lutte qu'elles durent mener pour faire reconnaître officiellement leur droit d'existence au même titre que les autres établissements financiers. Chacun se souviendra encore avec quelle énergie et quelle persévérance la Fédération argovienne a combattu pour obtenir que les Caisses Raiffeisen soient autorisées à recevoir les fonds communaux. Devant le refus du Gouvernement, elle n'avait pas hésité, pour faire triompher les droits légitimes des Caisses, à porter la question jusqu'à la tribune du Grand Conseil, où une victoire éclatante a été obtenue finalement le 15 novembre 1927. Tous les Raiffeisenistes suisses ont soutenu moralement leurs amis argoviens pendant les longues années où ils luttèrent pour faire proclamer et reconnaître le droit d'existence de leurs associations et la victoire du 15 novembre 1927 a été applaudie par la communauté Raiffeiseniste suisse toute entière, car elle a porté un jugement public contre les quelques gouvernements cantonaux qui persistent encore aujourd'hui à jeter leur veto contre les Caisses Raiffeisen. En se rendant cette année à Aarau, les Raiffei-

senistes suisses accompliront donc en quelque sorte un pèlerinage de reconnaissance. Ils pourront sympathiser avec leurs amis argoviens, c'est-à-dire avec des Raiffeisenistes convaincus et entreprenants, qui, tout en travaillant au développement de leurs propres Caisses sont des membres actifs et fidèles de notre grande Association nationale et des pionniers de la cause Raiffeiseniste en Suisse. Ces deux dernières années, le Congrès annuel avait eu lieu dans la périphérie du pays. Aarau est situé presque au centre, d'un accès facile, de sorte qu'il sera possible à la plupart des délégués de venir et de rentrer dans leurs foyers le même jour. St-Gall en 1928 par sa fête jubilaire, et Zermatt en 1929, par sa situation naturelle remarquable avaient offert un attrait particulier. L'assemblée de cette année à Aarau se déroulera dans un cadre plus modeste. Les hôtels de la ville ne permettant de loger qu'un nombre très limité de délégués, les organes de l'Union ont même été dans l'obligation de renoncer à la traditionnelle soirée de réception, la veille de l'assemblée.

A côté des tractanda habituels (rapports de gestion, résolutions au sujet de l'ap-

probation des comptes et bilan de la Caisse Centrale et de la répartition de l'excédent de l'exercice), l'ordre du jour de l'assemblée administrative prévoit encore cette année un projet d'achat d'un immeuble afin de donner à notre Centrale la possibilité de disposer de nouveaux locaux au fur et à mesure de l'accroissement des affaires.

Après une étude approfondie de cette dernière question, les Conseils de l'Union proposent à l'assemblée de profiter d'une occasion qui se présente d'acquérir avantageusement le corps de bâtiment sis « Oberer Graben 4 », à St-Gall, attendant directement à l'immeuble actuel de l'Union et formant avec lui un seul bloc de bâtiment. Tout en profitant encore des prix relativement bas à l'heure actuelle des immeubles sur la place de St-Gall, l'Union s'assurera ainsi des locaux suffisants pour satisfaire avec aisance aux exigences qu'entraîne le développement constant des affaires.

La nécessité de pouvoir disposer aujourd'hui de nouveaux locaux est rendue expressive par le tableau suivant qui illustre l'extension successive de notre Centrale:

	1912	1920	1929
Nombre de caisses	159	271	488
Bilan total des Caisses	Fr 25.5 millions	100.5 millions	239,3 millions
Roulement des Caisses	» 57.0 »	299.0 »	533,5 »
Bilan de la Caisse Centrale	» 1.7 »	12.2 »	28.2 »
Roulement de la Caisse Centrale	» 18.8 »	183.2 »	431.2 »
Nombre des revisions	51	120	343
Nombre de reviseurs	1	2	5
Personnel du Bureau Central	1	14	23
(y compris les apprentis)			

Pendant que quelques locaux loués dans une rue en dehors de la ville même suffisaient encore aux besoins de la Centrale de 1912 à 1918, l'Union avait dû se résigner déjà en 1918 à louer des locaux au centre de la ville de St-Gall, dans le voisinage immédiat de la gare et de la poste. Profitant d'une occasion favorable, l'assemblée générale de 1920 avait pu mettre fin à une situation intenable, et qui commençait à devenir périlleuse, en acquérant un immeuble et en mettant définitivement notre Centrale dans ses meubles. Cette solution s'est avérée dans la suite comme très avantageuse pour notre Association. Avec le développement constant et réjouissant des chiffres du roulement et du bilan auprès des Caisses affiliées, le travail auquel doit faire face notre Centrale s'est accru constamment, de sorte que le bâtiment acheté il y a dix ans a dû successivement être entièrement occupé. Nos bureaux ont pu être rationnellement installés et la chambre forte construite dans les souterrains répondra pendant longtemps encore

aux besoins de nos Caisses affiliées et à ceux de la Caisse Centrale.

L'acquisition du bâtiment attendant à l'immeuble actuel permettra de disposer de nouveaux locaux au fur et à mesure des besoins, de pouvoir conserver ainsi une organisation parfaite, et d'offrir un maximum de promptitude et d'exactitude aux relations courantes entre les Caisses affiliées et la Centrale. Si l'Union ne profitait pas de cette occasion qui lui est offerte bénévolement aujourd'hui, elle se mettrait dans l'obligation, dans un court laps de temps déjà, de transporter une partie de ses bureaux dans un autre bâtiment ou de construire alors un hôtel particulier, ce qui serait alors très coûteux et contraire à nos principes Raiffeisenistes de simplicité et de modestie.

Pour toutes ces raisons, nous recommandons à l'assemblée générale de donner son approbation à l'achat proposé et de régler ainsi avantageusement cette importante question de l'installation rationnelle de nos bureaux. La solution envisagée est ainsi identique à celle qui a été

trouvée en 1920 et qui s'est révélée par la suite comme très heureuse.

Les Congrès annuels des Caisses Raiffeisen Suisses sont devenus, depuis quelques années, des manifestations importantes, qui raffermissent le sentiment de l'union, de la solidarité, et qui raniment les forces vitales de notre Association. Ils contribuent grandement à assurer le prestige et le développement croissant de la cause Raiffeiseniste dans notre pays tout entier. Une année s'est écoulée depuis le dernier Congrès. Comme ses devancières, la vingt-septième assemblée générale à Aarau offrira aux délégués l'occasion de se rendre compte du chemin parcouru durant le dernier exercice, de se réjouir des fruits du travail accompli, de discuter, d'émettre des suggestions et de contribuer ainsi au développement futur et à la prospérité de notre belle cause Raiffeiseniste.

Le Congrès d'Aarau attirera certainement un grand nombre de délégués de toutes les parties du pays et donnera une impulsion nouvelle au mouvement dans le canton d'Argovie et dans la Suisse entière.

Rendez-vous est donc donné aux délégués des Caisses Raiffeisen Suisses, sur les bords de l'Aar, le 12 mai prochain.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

Le mouvement qui, depuis le commencement de l'année, a produit sur le marché de l'argent des vagues successives de baisses de taux, semble vouloir se prolonger. La pléthore de disponibilités qui existait tout d'abord essentiellement sur le marché de l'argent à court terme (marché monétaire) s'est étendue successivement au marché de l'argent à long terme (marché des capitaux). Certainement, il faut s'attendre cette fois-ci à une baisse d'une certaine durée puisque la Banque Nationale a pris la résolution, le 3 avril dernier, de baisser son taux officiel d'escompte de 3 1/2% à 3%. Cette constatation est d'autant plus manifeste que notre Banque d'émission s'est toujours attachée à conserver un taux d'escompte stable pour éviter autant que possible des fluctuations constantes sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux, fluctuations qui sont toujours fortement préjudiciables à la vie économique d'un pays. En vertu de cette excellente politique financière que notre Banque Nationale avait maintenu malgré les multiples changements qui étaient intervenus auprès des banques d'émission des pays voisins, un taux d'escompte de 3 1/2% dès le 22 octobre 1925. Mais

la tendance actuelle à la baisse qui a entraîné sur le marché monétaire mondial plus de cinquante réductions successives de taux d'escompte durant les quatre derniers mois ne pouvait plus laisser notre banque d'émission impassible, ceci d'autant plus que depuis quelques temps le franc suisse était monté au-dessus du pair et qu'un maintien du taux d'escompte actuel aurait entraîné fatalement une inondation de notre marché par les capitaux étrangers et produit de ce fait une majoration malsaine du cours de notre devise. Un des motifs de la baisse du taux d'escompte réside certainement aussi dans le fait que la Banque Nationale voyait depuis quelques temps ses services inutilisés, pour la bonne raison que le taux d'escompte privé était bien au-dessous du taux officiel. Avec 3 %, la Suisse se place actuellement au même niveau que la France et la Hollande, où la réduction était déjà intervenue le 31 janvier et le 25 mars derniers.

Au commencement de février dernier, la plupart des Banques Cantonales et grandes banques commerciales avaient successivement réduit le taux de leurs obligations et bons de caisse de 5 à 4³/₄ %. Au 1^{er} avril, ces mêmes banques descendirent un nouvel échelon d'un quart pour cent. Le Crédit Foncier Vaudois et avec lui, la plupart des bonnes banques de la Suisse romande sont descendus aussi ces derniers temps au 4¹/₂ %, taux qui devient de plus en plus usuel actuellement pour les obligations et bons de caisse. Jamais encore depuis 1922 un taux si réduit n'avait été enregistré sur le marché suisse, et sur la base des cours actuels en bourse, les fonds publics de la Confédération offrent un rendement qui n'est guère supérieur à 4,4 %.

Conséquence logique de cette situation du marché de l'argent, les Caisses Raiffeisen Suisses doivent revoir sérieusement leurs taux-créanciers. Elles doivent abandonner absolument le taux de 5 % pour les obligations, qui a été encore maintenu ici ou là, pour descendre au moins à 4³/₄ %, ceci même au risque de devoir abandonner peut-être quelques capitaux aux établissements qui cherchent encore par des taux élevés et pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de définir, à recueillir les capitaux flottants. En ce qui concerne le taux de la Caisse d'Epargne, aucun changement n'a été envisagé jusqu'à maintenant, c'est-à-dire que les taux de 4, 4¹/₄ % restent usuels. Ce dernier taux ne devrait à l'heure actuelle plus être dépassé par les Caisses Raiffeisen. Quant aux comptes-courants créanciers, une réduction du taux actuel (3¹/₂ % moins commission) est actuellement discutée par les banques.

Malgré la tendance générale, la Caisse Centrale de l'Union s'efforcera de conserver jusqu'au 30 juin prochain les taux actuels du compte-courant à vue, appliqués aux Caisses affiliées. Pour les placements à terme, les conditions actuelles seront aussi temporairement maintenues. Etant donné le montant considérable d'argent à long terme et à taux élevés qui chargera les bilans des établissements financiers pendant quelques années, une réduction des taux-débiteurs ne peut pas être escomptée pour l'instant. Si la baisse persiste et que le taux de 4¹/₂ % pour les obligations puisse être de longue durée, une amélioration pourra alors peut-être être envisagée pour l'hiver prochain.

A propos des avantages que procure la Caisse Raiffeisen comme établissement local de crédit

Dans « La Terre Vaudoise », organe officiel de la Société d'Agriculture, M. H. Blanc, secrétaire de la Chambre d'Agriculture, émet à ce sujet, sous le titre « Caisse de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), et taux de l'intérêt », les très intéressantes considérations suivantes, qui expriment la haute considération qu'a le distingué secrétaire agricole vaudois de la valeur éthique et du rôle que peuvent jouer nos Caisses de Crédit Mutuel pour la régularisation du crédit rural.

« Nombre d'agriculteurs apprécient l'utilité et l'importance des Caisses de Crédit Mutuel uniquement en se basant sur le taux qu'elles fixent, soit pour les créanciers soit pour les débiteurs. Il ne faut pas oublier que le « taux de l'intérêt », aussi bas que possible, n'est qu'un côté du problème concernant le crédit agricole.

« Un autre facteur, dont l'importance n'échappe à personne, est la « justification des prêts ». Lorsqu'un agriculteur fait une demande d'emprunt, il y a lieu d'examiner attentivement dans quelle mesure elle est fondée, et d'autre part, si vraiment il lui sera possible, à l'avenir, d'équilibrer son budget, malgré les charges financières supérieures. Cette dernière question est complexe parce qu'elle dépend de beaucoup de facteurs dont voici quelques-uns: montant des dettes comparativement à la valeur de rendement du domaine et à celles du cheptel, état de santé du maître et de la maîtresse de maison, genre de vie (économe ou pas) de la famille, main-d'œuvre familiale à disposition (enfants en bas-âge ou plus âgé, et travaillant à la ferme), capacité de l'exploitant, source de gains accessoires d'un ou de plusieurs membres de la famille, etc. En général, les agriculteurs savent porter

une appréciation rapide et exacte sur la justification d'une demande de prêt faite par un habitant du même village, parce qu'il existe entre eux une observation quotidienne et pour ainsi dire automatique. C'est la raison pour laquelle, comparativement aux banques qui sont éloignées, les Caisses peuvent observer beaucoup plus de tolérance vis-à-vis de certains débiteurs, mais parfois être plus exigeants quand cela se justifie.

« Un troisième et gros avantage qu'offrent aux paysans les Caisses locales de crédit mutuel, est la possibilité d'obtenir des « conseils désintéressés et judicieux » de la part des organes de la Caisse. Le Comité de celle-ci qui connaît non seulement la situation financière de ses débiteurs, mais qui vit et travaille tous les jours à leurs côtés dans le village, ce Comité est très bien placé pour entendre les doléances des membres, obérés ou pas, et leur recommander telle ou telle voie à suivre aux fins d'améliorer ou de ne pas aggraver leur budget.

« Les quelques considérations émises ci-dessus montrent que la valeur d'une Caisse de Crédit Mutuel, système Raiffeisen, limitant son activité au rayon local, possède d'autres avantages importants que celui d'accorder des prêts à un taux relativement modique ».

Modeste contribution à l'histoire du crédit démocratique (Suite et fin)

L'origine des institutions de crédit démocratique n'est pas très ancienne. Elles étaient inconnues avant le christianisme. Chez les païens, tous les prêteurs d'argent étaient les usuriers. Chez les chrétiens, pendant la ferveur des premiers siècles, on mettait tout en commun, comme on le fait encore dans les instituts religieux, et chacun obtenait de la caisse paroissiale ce dont il avait besoin pour vivre et pour travailler. Cette ferveur ne dura pas. Elle se refroidit peu à peu et la communauté de biens disparut avec elle. Alors les prêts entre chrétiens se firent isolément, de voisin à voisin; la charité les inspirait; aussi ces prêts étaient gratuits. Mais peu à peu, par la faute sans doute d'emprunteurs malhonnêtes qui ne remboursaient pas, les prêts redevinrent une affaire, et la cupidité des prêteurs ramena toutes les pratiques de l'usure usitées chez les païens.

Longtemps pour résister à cette iniquité, on se contenta de la flétrir du haut de la chaire. On fit des lois civiles et religieuses, condamnant les usuriers à restituer l'argent volé. Barrières inutiles qui ne purent arrêter les progrès du mal.

Au quinzisième siècle, le taux légal des prêts d'argent s'éleva parfois à 80 pour cent; il ne descendit jamais au-dessous de 20 pour cent. Et cet intérêt formidable n'était rien.

Il servait surtout de moyen pour permettre aux usuriers de pratiquer le vol en grand et sans péril sur les gages qu'ils exigeaient en garantie de leurs avances. Pas de gages, pas d'argent. Or, ces gages, les usuriers en estimaient la valeur selon leur fantaisie. Puis ils se gardaient bien de prêter une somme égale à leur estimation. Ils n'avançaient même pas la moitié, le tiers de cette valeur. L'usage était d'en prêter environ le sixième. Ainsi on leur apporte un collier de perles de 60,000 francs. L'usurier se fait prier pour en prêter dix mille. Dans un an, au terme de l'emprunt, la mondaine, propriétaire du collier aura dépensé les 10,000 francs en vains plaisirs. Au lieu de les rembourser avec les intérêts, elle apportera d'autres bijoux pour emprunter une somme nouvelle. Alors l'usurier devient propriétaire du collier de perles. En général, il possède une maison de commerce, un vrai bazar, où il vend tous les gages le plus cher possible. S'il trouve un acheteur du collier pour 60,000 francs, il a perdu les dix mille francs prêtés; mais il les retrouve sur le prix de vente avec un bénéfice net de 50,000 francs.

Voilà ce qui se passait au quinzisième siècle en France, en Italie, en Allemagne, etc., dans tous les pays chrétiens. L'excès du mal fit trouver le remède. Il fut inventé par des religieux, enfants de St-François d'Assise. Ils essayèrent d'abord « de créer des Caisses de prêt mutuel », au sein des fraternités du Tiers-Ordre. Puis, ils fondèrent pour le public des maisons de prêts sur gages appelées: « Monts-de-Piété », dans lesquelles on avançait gratuitement de petites sommes aux gens du peuple. On continuait à demander un gage; mais s'il fallait le vendre, la plus-value, déduction faite de la somme prêtée, était rendue aux propriétaires de ces gages.

Plus de 40 franciscains propagèrent en Italie l'institution nouvelle. Dans le nombre se trouve un homme de génie nommé Bernardin de Feltre, qui sut transformer la petite œuvre en grand établissement financier, capable de prêter à tout le monde, à un faible intérêt, toutes les sommes dont on avait besoin pour des usages honnêtes. C'est l'abondance des produits qui en a fait le bon marché. L'argent était rare et cher à cette époque. Bernardin de Feltre réussit à faire de ces Monts-de-Piété des réservoirs de capitaux qui finirent par devenir immenses. Il fit appel d'abord à la charité des fidèles

pour procurer à son œuvre un patrimoine ou une réserve gratuite. Il rendit parfois ces patrimoines tout à fait considérables. Puis il conjura les chrétiens de déposer dans ses banques toutes leurs économies, de vider leurs tiroirs et leurs bas de laine dans la caisse des Monts-de-Piété. Ce fut l'origine des caisses d'épargne. On paya un intérêt à ces épargnes, et alors l'argent, qui s'était caché jusque-là, vint affluer dans la nouvelle institution. L'abondance des capitaux permit de couvrir les frais généraux de l'œuvre en prêtant à 5 pour cent, et même à moins. On ne demandait cet intérêt qu'aux gros emprunteurs. Les bénéfices procurés par ces emprunts permirent en outre de prêter gratuitement aux pauvres. Au Mont-de-Piété de Rome, le prêt était gratuit tant qu'on ne demandait pas une somme supérieure à 150 francs. (Voir vie de Bernardin de Feltre, par L. de Besse, 2 volumes).

Telle fut l'origine du prêt démocratique. Je dis le prêt et non le crédit démocratique. Le mot crédit vient du verbe latin « credo », je crois, j'ai confiance. Quelle confiance avait-on dans les emprunteurs puisqu'on leur demandait un gage d'une valeur supérieure à la somme prélevée? On se défiait alors de tout le monde, et on avait raison. Les mœurs le voulaient ainsi. Du reste, l'obligation de déposer un gage, en ces temps-là, n'était gênante pour personne. Il n'est pas inutile de faire remarquer que cette institution démocratique, comme toutes celles qui ont pour but de permettre aux humbles de s'élever, a eu des luttes homériques à soutenir. Au quinzisième siècle, le commerce ne connaissait pas les facilités du vingtième. Non seulement on ne possédait pas de chemin de fer, mais il n'y avait nulle part des routes carrossables. Il fallait voyager à pied où à cheval. On transportait des marchandises à dos de mulet.

Dans ces conditions, le commerce se faisait sur place, et souvent les échanges des produits ou des services se payaient en nature. Voilà pourquoi il y avait si peu d'argent. Les économes plaçaient leurs épargnes en accumulant d'énormes provisions de linge, de vêtements, de bijoux, d'argenterie pour le service de table, etc. Quand on mariait une fille, on lui fournissait du linge pour sa vie entière. St-Bernardin de Sienne va jusqu'à énumérer la quantité effrayante de robes dont les femmes remplissaient leurs armoires. Il y en avait en satin qu'on laissait manger par les mites dans des caisses, parce que les mères voulaient les léguer à leurs filles, comme aujourd'hui elles leur lèguent des bijoux.

L'épargne revêtant partout cette forme, ceux qui avaient besoin d'argent prenaient un objet quelconque dans leurs provisions inutiles et le portaient au Mont-de-Piété pour obtenir un emprunt. Les marchands faisaient de même. Ils engageaient les étoffes dont la saison était passée et les dégageaient ensuite au retour de la même saison. Visitant un jour de mai 1896, le Mont-de-Piété de Gênes, Ludovic de Besse déclare y avoir vu une salle toute remplie de fusils. Le directeur lui dit: « Quand la chasse sera ouverte, tous ces fusils disparaîtront. Ils reviendront ensuite à la clôture de la chasse ». On faisait autrefois, comme plusieurs le font encore aujourd'hui, de l'argent avec des choses inutiles et embarrassantes. On les reprend ensuite quand on peut de nouveau s'en servir.

La situation s'est bien modifiée deux siècles plus tard où il fut possible de pratiquer le commerce à distance, et ce jour-là les opérations de crédit devinrent une nécessité. Comme il fallait du temps pour envoyer au loin les marchandises et pour en recevoir le prix, on imagina de régulariser les échanges par des effets de commerce sur lesquels on s'engageait à payer à un terme fixe les marchandises reçues...

Lorsque l'usage des effets de commerce fut devenu général, on vit surgir les banques d'escompte qui ne sont en somme que les Monts-de-Piété perfectionnés. Le gage existe. Seulement, au lieu d'être déposé en garantie chez le banquier, il est aux mains d'une tierce personne, l'acheteur de la marchandise. De plus, il est vendu à sa juste valeur. Mais il n'est pas payé; le détenteur de ce gage s'est contenté de promettre qu'il le paiera au jour marqué sur le papier de commerce.

C'est ce papier qu'on remet à l'escompteur. Si l'escompteur l'accepte, il fait crédit. Il prête de l'argent, sans avoir en mains une garantie réelle; car l'effet de commerce, en lui-même, n'a aucune valeur. En acceptant ce papier, l'escompteur prouve donc qu'il a confiance, soit dans l'acheteur qui promet de payer, soit dans le vendeur qui, au besoin remboursera la somme qu'on lui avance.

Ces opérations d'escompte sont très délicates et fort périlleuses. Aussi, comme les banquiers ont la prudence du serpent et veulent prêter à coup sûr, pendant longtemps ils n'ont admis à l'escompte que les maisons de premier ordre parfaitement connues pour leur honorabilité et leur solvabilité. Mais ce métier d'escompteur étant très lucratif, peu à peu, beaucoup de capitalistes ont voulu l'exercer. Alors la concurrence qu'ils se faisaient, diminuant leurs bénéfices, ils ont été amenés d'admettre à l'escompte des

maisons de second ordre, et même d'un ordre inférieur. Toutefois, ils se sont arrêtés prudemment à une certaine limite, et les petits patrons, les modestes agriculteurs et ceux qui débutent dans les affaires, n'ont jamais réussi à se faire ouvrir les guichets d'une sérieuse banque d'escompte. Longtemps cette intéressante clientèle n'a eu d'autre ressource que le Mont-de-Piété ou l'usurier. Sa situation a changé vers la fin du dix-neuvième siècle, Schulze et Raiffeisen organisèrent le crédit mutuel à son profit.

Que firent-ils pour élever ces modestes artisans, ces humbles agriculteurs, repoussés avec dédain par tout le monde, et pour leur mériter la confiance qu'ils n'inspiraient à aucun banquier ? Ils leur persuadèrent de se réunir en associations solidaires. Choisissez-vous, leur dirent-ils, écarter les paresseux, les viveurs, les gens malhonnêtes. Quand vous serez un certain nombre de travailleurs sérieux, économes et tout-à-fait honorables, prenez l'engagement de vous rendre responsables tous ensemble pour les sommes qu'empruntera votre société. Chacun de vous, pris isolément, manque de crédit; mais votre association n'en manquera jamais ».

Raiffeisen comme Schulze avaient raison. L'expérience l'a prouvé tout de suite. La solidarité acceptée par de braves gens leur a procuré, malgré leur situation médiocre, ce qu'on appelle dans le commerce « une grande marque ». Ils ont rapidement inspiré une confiance sans borne. On leur a prêté les yeux fermés tout l'argent dont ils avaient besoin.

C'est que la solidarité dans les villages est facilement acceptable. On se connaît si bien ! On agit donc à coup sûr, et on n'a jamais aucune surprise à redouter.

Voyez-vous maintenant la beauté du crédit mutuel ? En comprenez-vous les avantages ?

Quand le bienheureux Bernardin de Feltré organisa ses Monts-de-Piété, il leur imposa des règles d'après lesquelles on devait connaître les noms des emprunteurs et l'usage qu'ils feraient de l'argent prêté. On ne donnait de l'argent qu'à des honnêtes gens et pour un usage honnête. Ces règles sont tombées en désuétude. Aujourd'hui, dit Luzzatti, dans une conférence à des ouvriers, un saint se présenterait au Mont-de-Piété, s'il n'avait pas de gage à déposer, il devrait s'en retourner les mains vides. Au contraire, un voleur en remettant la montre qu'il a volée, est sûr de recevoir de l'argent. voilà une des causes qui ont jeté le discrédit sur les Monts-de-Piété.

Eh bien ! les institutions de crédit mutuel remettent en vigueur les règles éta-

blies par Bernardin de Feltré. Les garanties de remboursement sont corroborées par un ensemble de vertus morales qui inspirent la confiance et produisent la sécurité du prêt. La vertu des emprunteurs doit avoir plus de valeur que la richesse. « Sachez-le bien, aimait à répéter Luzzatti, il y a entre la morale et la richesse l'union la plus étroite. Fussiez-vous millionnaires, si vous vous abandonnez à l'entraînement des vices, vous mangerez vos millions et vous finirez sur la paille. Quant aux ouvriers, au travailleurs, s'ils sont vicieux, comment pourraient-ils devenir riches ? »

Franklin leur tenait ce langage : « Si des gens viennent vous dire qu'on peut arriver à la richesse autrement que par le travail et par l'épargne, ne les écoutez pas, ce sont des empoisonneurs ».

Ces empoisonneurs sont devenus légion, ils inondent le peuple de leurs mensonges, propagés surtout par la mauvaise presse. Quelle digue pourra-t-on opposer à ce débordement d'erreurs qui conduiraient fatalement la société à des ruines irréparables ?

Autrefois, il y avait une digue toute puissante dans les croyances chrétiennes. Dans une causerie faite aux habitants d'un village italien où il fondait une caisse rurale (système Raiffeisen) le même Luzzatti qui fait autorité en matière économique et sociale aimait à dire que la doctrine de l'Evangile, en nous faisant aspirer vers les richesses célestes, nous fournit le moyen efficace de nous procurer avec abondance les biens de la terre. Car, d'une part, disait-il, elle nous enseigne à travailler sans relâche jusqu'à la fin de nos jours, dans un esprit de justice, pour que nous ne vivions pas aux dépens d'autrui. D'autre part, elle nous prescrit de nous priver de plaisirs inutiles pour faire des économies qui profitent à la charité. Or, c'est là tout le secret de la fortune : « gagner beaucoup d'argent, en dépenser le moins possible ».

Hélas ! ces vérités sont aujourd'hui fort peu connues. Que restera-t-il pour préserver certaines populations des mensonges du socialisme ? Il reste les vérités élémentaires du bon sens, ces vérités qui sautent aux yeux quand on examine les lois qui règlent la production de la richesse. C'est la dernière barrière qui préservera le peuple de tomber dans l'abîme.

On est en train de démolir cette barrière, on persuade aux salariés qu'ils pourront devenir riches en travaillant de moins en moins et en se livrant de plus en plus au plaisir. On multiplie à leur profit les comptoirs de marchands de vin, les

tripôts et les cinématographes. Voulons-nous arrêter ces fléaux ?... s'écriait encore Luzzatti, multiplions les institutions de crédit mutuel. Appelons à nous, les salariés et les petits agriculteurs; sauvons du moins en eux le bon sens. Séparons-les par nos associations de crédit, des gens vicieux qui les entraîneraient à leur perte. En agriculture, pour obtenir de belles récoltes, on opère la sélection des semences et des animaux. Il n'est pas moins indispensable d'opérer dans les rangs de nos populations une sélection entre les gens de bonne et de mauvaise volonté. Offrons aux premiers tous les capitaux qui les aideront à devenir riches ou du moins à se maintenir dans l'aisance, nous servirons ainsi la Patrie en la peuplant d'une multitude de citoyens honorables. Enfin, nous travaillerons à notre propre sécurité, en éloignant de plus en plus les périls du socialisme, nous goûterons alors le bonheur promis par le roi-prophète dans cette parole consolante :

« Heureux celui qui sait pourvoir avec intelligence aux besoins des petits ! Quand viendront les mauvais jours, Dieu sera son libérateur ». V. R.

L'épargne en Suisse

Les banques suisses de crédit, qui donnent une image fidèle de l'épargne nationale, nous montrent que la courbe de cette épargne n'a jamais cessé d'être ascendante, et qu'en 1929 elle n'a pas modifié son allure. Le montant des dépôts en caisse d'épargne pendant l'année 1929 est évalué à 4329 millions.

Notre épargne est donc en progrès. Quand celle-ci ralentit, il arrive généralement que le montant des obligations augmente. Cette relation apparaît clairement depuis 1920. D'autre part, l'accroissement des dépôts d'épargne et des obligations est influencé par la demande publique et privée de capitaux. La population est poussée à l'une ou l'autre des trois formes de placements précités (obligations, dépôts d'épargne et emprunts fermes), soit par la sécurité qu'ils offrent, soit par la politique et la propagande des banques. Si l'on tient compte de ce fait pour juger de l'accroissement annuel de l'épargne, et si l'on considère toute dépression économique comme un facteur de retard, on avouera que le peuple suisse est des plus économes. Le montant des dépôts en caisse d'épargne a triplé depuis 1906. Il est vrai que l'accroissement effectif de ces dépôts n'est pas aussi élevé, étant donné la dépréciation de l'argent. La capitalisation paraît être très forte de 1915 à 1919.

En réalité, l'épargne fut en recul à cette époque et ce n'est qu'en 1922 qu'elle atteignit au point de vue du pouvoir d'achat, la hauteur qu'elle avait en 1914. Il n'en reste pas moins que, même en tenant compte de la dépréciation de l'argent, on peut dire que l'épargne suisse a à peu près doublé depuis 1926.

Chronique étrangère

Les coopératives agricoles en Allemagne

Au 1^{er} juin 1929, l'Allemagne comptait 40,624 coopératives agricoles, se répartissant comme suit:

129 Fédérations centrales,
20.515 Caisses d'épargne et de crédit;
4.431 Laiteries;
10.948 à buts divers.

**

Les coopératives de crédit en Hongrie

Au 30 juin 1929, l'Union Centrale comptait 1,028 coopératives rurales de crédit avec 353,000 membres. Les dépôts d'épargne étaient de 31,1 millions de pengö (1 pengö = 92 centimes suisses). Alors que l'avoir des Caisses affiliées à la Centrale ascende à 27,8 millions de pengö, les crédits utilisés par les Caisses sont encore de 74,7 millions de pengö.

L'Union Centrale envisage une réorganisation du Service des révisions, et prévoit de faire visiter les Caisses deux fois l'an par les inspecteurs de l'Union.

De concert avec les députés aux Chambres favorables à l'idée coopérative, une action de grande envergure sera faite au Parlement hongrois en vue de la défense des intérêts des coopératives lors de la promulgation des lois. A la tête de ce mouvement se trouve M. Stephan Bernet, vice-président de la Banque Nationale hongroise.

Activité propagandiste et nouvelles fondations

FROIDEVILLE (Vaud).

A l'issue de conférences sur le crédit agricole, données dans la localité, par M. Blanc, secrétaire agricole vaudois, et par M. Golay, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen Vaudoises, un Comité d'initiative avait été désigné en vue de la fondation d'une Caisse de Crédit Mutuel dans la commune.

Ce Comité, que présidait M. L. Martin, ne resta pas inactif. Après avoir fait les consultations d'usage, il convoqua tous les adhérents à une assemblée générale qui se prononça définitivement pour la fondation de la Caisse. Séance tenante les statuts-types des Caisses Raiffeisen Suisses furent adoptés également, et les différents organes de la Caisse furent nommés. Informée de la fondation, l'Union Centrale a déjà remis

au caissier, M. Isely, tout le matériel nécessaire à la mise en activité qui aura lieu officiellement le 1^{er} mai prochain.

Froideville aura donc aussi dorénavant sa petite banque locale d'épargne et de prêts. Nous présentons nos félicitations à la benjamine des Caisses vaudoises et espérons que son exemple encouragera les autres communes du canton où la question de la fondation de Caisses Raiffeisen est agitée à l'heure actuelle, à passer à la réalisation du projet.

ONNENS (Fribourg).

Répondant à l'appel chaleureux de M. l'abbé Chanex, curé de la paroisse, les citoyens d'Onnens s'étaient réunis nombreux le dimanche 30 mars, pour suivre une conférence de M. le curé Raemy, de Morlon, président de la Fédération, sur les Caisses Raiffeisen.

Pendant plus d'une heure et demie, l'infatigable promoteur des Caisses de Crédit Mutuel dans le canton, tint son auditoire sous le charme de sa parole captivante.

Il décrivit d'abord ce que c'est qu'une Caisse de Crédit Mutuel; il expliqua son fonctionnement et fit ressortir les avantages qu'elle procure à nos populations rurales. Il ne prêcha pas dans le désert. Séance tenante, l'assemblée décida d'établir une Caisse Raiffeisen dans la paroisse. M. le curé Louis Chanex fut choisi et acclamé comme caissier. Le Comité de direction et le Conseil de surveillance aiant pour présidents respectifs M. J. Yerly, président de paroisse, et M. J. Pythoud, tous les deux à Lovens, furent ensuite constitués.

Dirigée par des hommes dévoués et compétents, qui connaissent les besoins de leurs concitoyens, cette nouvelle institution ne manquera pas de favoriser l'épargne, de maintenir et d'augmenter l'aïssance et de promouvoir ainsi les intérêts moraux et économiques au sein de la laborieuse population de la paroisse d'Onnens.

Nous félicitons M. le curé Chanex de son initiative, de même que M. l'abbé Raemy, l'éminent pionnier Raiffeiseniste, pour le nouveau fleuron qu'il vient d'ajouter à sa couronne de succès.

**

Jura bernois

Après avoir fondé déjà deux Caisses à Movelier et à Lajoux en février dernier, les pionniers de la cause Raiffeiseniste dans le Jura, M. le curé Montavon et M. Membrez, président de la Fédération ont entrepris une nouvelle tournée de propagande qui a abouti à la fondation de deux nouvelles Sections, à Damvant et Réclère. Le nombre des Caisses jurassiennes passe ainsi à 27. D'autres fondations sont encore imminentes et il arrivera sans doute un jour où une commune rurale du Jura-Bernois sans Caisse Raiffeisen ne se concevra plus.

Nouvelles des sections

APPLES (Vaud).

La Caisse de Crédit Mutuel d'Apples a tenu le 9 avril, à l'Hôtel de Commune,

son assemblée générale pour l'approbation des comptes et du bilan de son dix-neuvième exercice.

M. A. Besson, président, a ouvert la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux membres et en saluant particulièrement MM. Bernhart et Serex, réviseurs de l'Union Suisse, qui avaient effectué par hasard la révision périodique de la Caisse pendant la journée, et qui, sur l'invitation des Comités, s'étaient faits un plaisir d'assister à la réunion.

Après l'appel et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, le caissier M. A. Jacot, a donné lecture des comptes et a commenté les différents chiffres du bilan. Il ressort de cet exposé que la Caisse d'Apples compte actuellement 86 membres; le chiffre de son bilan est de fr. 734,111,65 et le mouvement d'affaires pour 1929 a atteint fr. 3,156,210,38. Chaque année la Caisse voit son importance augmenter et en 1929 encore, le chiffre des dépôts confiés à la Caisse s'est accru de fr. 52,000. Le montant des dépôts d'épargne est de fr. 430,000, se répartissant sur 372 carnets. D'une manière générale, les diverses branches d'activité de la Caisse ont fourni un travail normal et le bénéfice réalisé a été également très appréciable.

Le président du Conseil de surveillance M. H. Decollogny, syndic, a présenté ensuite le rapport du Conseil de surveillance. Il a donné un aperçu des contrôles effectués et de leur résultat, et a montré que grâce aux efforts et aux sacrifices consentis par les sociétaires, la situation de la Caisse va en s'améliorant chaque année. En terminant, M. Decollogny a exprimé sa satisfaction au sujet des excellentes relations toujours entretenues avec l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel et s'est plu à reconnaître le précieux appui que les Caisses locales peuvent trouver en toute occasion auprès de leur Centrale. Ainsi renseignés sur la marche de la société, les membres se sont empressés d'approuver les comptes et de donner décharge aux dirigeants.

M. Serex, a apporté ensuite à l'assemblée le salut de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel qui est heureuse de compter la Caisse d'Apples parmi ses membres les plus actifs. Après avoir donné également aux membres un bref aperçu du résultat de la révision effectuée à l'improviste pendant la journée, invité les sociétaires à serrer toujours plus les rangs et à continuer de travailler au succès et à la prospérité de leur banque locale qui est entrée déjà dans la vingtième année de son activité, le représentant de l'Union a parlé du crédit mutuel agricole et du mouvement Raiffeiseniste dans notre pays.

Après une discussion générale très nourrie, M. Besson, président, a levé la séance, qui a laissé à tous une excellente impression.

Bt.

COLLOMBEY (Valais).

Le 23 mars écoulé, la Caisse de Crédit Mutuel de Collombey tenait son assemblée générale ordinaire pour l'approbation des comptes du vingtième exercice. Malgré le temps déplorable, la plupart des

membres avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé, et un grand nombre d'autres personnes avaient également tenu à honorer la séance de leur présence, prouvant ainsi leur sympathie à l'égard de la Caisse et de la cause Raiffeiseniste.

Sous la présidence de M. Séverin Pistoletti, président, l'ordre du jour s'est déroulé avec beaucoup d'aisance. Après avoir souhaité une cordiale bienvenue aux participants, M. Pistoletti a donné la parole à M. Bianchi, secrétaire, qui a lu le procès-verbal de la dernière assemblée, procès-verbal qu'il avait dressé de façon vivante, avec verve et humour, et que l'assemblée s'est empressée d'adopter.

Les comptes et le bilan ont été ensuite exposés d'explicite façon par le caissier, M. A. Pistoletti. Afin d'être bien compris par l'assemblée et de rendre les chiffres plus expressifs, il avait transcrit les comptes au tableau noir, et baguette en main, il a pu ainsi faire circuler son auditoire avec une remarquable aisance parmi les chiffres, les doits et les avoires, les actifs et les passifs. Chacun a pu ainsi se rendre compte que la Caisse compte actuellement 45 membres et qu'elle a traité l'an dernier pour 375,000 francs d'affaires. Un bénéfice de fr. 394 a pu être réalisé et les réserves atteignent fr. 3,401,45. Le chiffre du bilan est de fr. 146,741,35. Par acclamation les comptes ont été adoptés, décharge a été donnée aux organes administratifs et l'assemblée a procédé encore à une élection partielle au Comité de direction.

M. A. Pistoletti, caissier a pris encore la parole pour remercier les créanciers et les débiteurs, et pour donner aux membres de judicieux conseils dont nous espérons qu'ils feront leur profit. Il invita chacun à se servir de la Caisse, soit en y plaçant des disponibilités, soit en y puisant le crédit d'exploitation nécessaire. Les créanciers comme les débiteurs y trouveront des avantages.

Le fait que M. Heuberger, secrétaire de l'Union devait donner une conférence à l'issue de l'assemblée avait contribué aussi à attirer beaucoup de monde. Tombé malade, M. Heuberger avait dû se faire remplacer au dernier moment par M. Serex, réviseur de l'Union.

Dans son exposé, M. Serex s'attacha particulièrement à faire ressortir le rôle que jouent le crédit et les établissements bancaires dans la vie actuelle. Il mit particulièrement en relief tous les avantages que procurent les Caisses Raiffeisen comme établissements de crédit locaux. La Caisse Raiffeisen dit-il, nous apprend le vrai sens de la mutualité, de l'intérêt collectif, de l'entraide mutuelle dans la classe agricole et moyenne. L'argent de paroisse continue de servir la paroisse au lieu de rester stérile, au lieu d'être dépensé inutilement, ou d'être placé au profit de gens que le sort de la paroisse et de ses habitants laisse indifférents; il sert les voisins, les gens que l'on rencontre journellement dans la rue, amis, parents, gens avec lesquels on est en contact direct et permanent et dont le sort ne doit pas nous laisser indifférents. En guise de péroraison, le conférencier

adressa un appel chaleureux à la population pour l'inviter à soutenir sa Caisse locale, une des plus vieilles du Valais.

Après avoir exprimé au conférencier les remerciements des Comités et de l'assemblée, M. Pistoletti, président, leva la séance en remerciant chacun d'avoir bien voulu répondre à l'invitation qui avait été adressée. Puisse cette bonne réunion donner une impulsion nouvelle à la vie de la Société.

VALEYRES-SOUS-RANCES (Vaud).

Le jeudi 27 mars, a eu lieu à Valeyres-sous-Rances, la vingt-quatrième assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel de ce village qui comprend encore le petit village de Sergey.

C'est en présence de 36 membres sur 52 que compte l'Association, que le jeune et actif président, M. Albert Randin, ouvre l'assemblée en souhaitant à tous une cordiale bienvenue et c'est l'ordre du jour habituel qui se déroule. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée adoptée sans observation. Comptes qui bouclent avec un boni de fr. 875,20. Rapport très bien compris du président du Comité de direction qui donne tous les renseignements utiles. L'exercice écoulé a vu le roulement augmenter très sensiblement et passer de fr. 247,000 en 1928, à 367 mille francs en 1929. Le rapport du Conseil de surveillance a été préparé suivant les indications contenues dans le numéro de janvier du «Messager Raiffeisen» et outre les conclusions habituelles, propose d'accorder à chaque sociétaire présent un bon d'un demi litre d'un excellent Valeyres, pour sa présence à l'assemblée. Les comptes et les rapports mis en discussion sont ensuite adoptés à l'unanimité.

Voici encore quelques chiffres concernant l'exercice écoulé: Le nombre des sociétaires a passé de 49 à 52; 6 entrées et 3 radiations par décès. Le fonds de réserve atteint maintenant fr. 14,571,93. Le chiffre du bilan se monte à 157,992,13 francs.

Grâce à l'affluence des dépôts, la Caisse peut faire largement face à toutes les demandes d'emprunt et à la bonne marche des comptes-courants.

L'ordre du jour statutaire étant épuisé, on passe aux propositions individuelles. Dans son rapport, le Comité de direction a relevé que la Caisse de Crédit Mutuel de Valeyres-sous-Rances, la première de la Suisse romande, fondée le 6 avril 1906, sous l'initiative de M. le pasteur RoCHAT, arrivera en 1931 à un quart de siècle d'existence. Par l'organe de son président, le Comité de direction propose à l'assemblée de fêter dignement cet anniversaire, proposition qui est chaudement appuyée par le Conseil de surveillance et que l'assemblée fait sienne à l'unanimité.

Appel, distribution des intérêts aux parts d'affaires et réunion pour faire honneur au verre de l'amitié offert par la Caisse. En résumé et comme conclusion: belle assemblée et bonne journée pour notre Association. N.

LE SÉPEY (Vaud).

La Caisse de Crédit Mutuel du Sépey a eu son assemblée générale le jeudi 27 mars, sous la présidence de M. Aloïs Oguey, président du Comité de direction.

La convocation adressée à tous les sociétaires portait une copie du Compte de 1929 et du Bilan.

Les membres empêchés de se rendre à l'assemblée ont ainsi pu se rendre compte de la marche progressive rapide de notre Caisse qui, fondée en 1924, arrive à la fin de son sixième exercice avec un bilan de fr. 508,876. Le mouvement général ascende à fr. 1,643,231,20, soit une augmentation de fr. 570,918,20 sur l'exercice précédent.

Les versements ont été en 1929, de:
Fr. 59 200,— au compte des créanciers.
73,958,45 en caisse d'épargne.
114,028,75 au compte des débiteurs.
538,462,70 en comptes-courants.

Le compte de profits et pertes boucle par un bénéfice net de fr. 2,051,10.

Le fonds de réserve atteint la somme de fr. 7,131,35.

La Caisse se trouve dans une très bonne situation puisqu'elle a, en plus des prêts consentis à ses membres, des disponibilités très importantes.

Après avoir entendu de substantiels et intéressants rapports des présidents du Comité de direction, du Conseil de surveillance, ainsi que des renseignements du caissier, l'assemblée adopte les comptes à l'unanimité et vote des remerciements aux membres des Comités de direction et de surveillance, ainsi qu'au caissier pour le dévouement avec lequel ils ont rempli leurs fonctions.

L'assemblée avait en outre à procéder au renouvellement d'un membre du Comité de direction et de trois membres du Conseil de surveillance.

M. Aloïs Oguey est confirmé à la presque unanimité comme membre et ensuite comme président du Comité de direction.

MM. Alexis Vurlod, Alfred Monod et Eug. Pernet, sont réélus à une grande majorité comme membres du Conseil de surveillance. M. Vurlod est ensuite confirmé comme président.

Le caissier, M. H. Tenthorey, député, est confirmé dans ses fonctions.

L'assemblée fixe ensuite au 5 pour cent l'intérêt qui sera payé aux sociétaires sur leurs parts sociales.

TROISTORRENTS (Valais).

Le mercredi 19 mars, fête de St-Joseph, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la Caisse de Crédit Mutuel de Troistorrents, sous la présidence de M. Rouiller, président de Troistorrents.

Du rapport des Comités il ressort que notre Caisse a eu en 1929 un roulement de fr. 1,733,440. Le bilan ascende à fr. 865,000, et le bénéfice à fr. 2,945, ce qui porte ainsi les réserves à 12 millions 958,03 francs.

Les comptes ainsi que les rapports sont approuvés sans discussion.

On passe ensuite aux nominations statutaires. Les membres sortant du Comité de direction sont réélus. Dans le Conseil de surveillance, en remplacement de M. Fornage Ignace, de regrettée mémoire, l'assemblée nomme M. Berra E. M. le révérend curé Fournier, membre de ce Comité est confirmé. Décision est ensuite prise de faire célébrer une messe au décès de chacun de nos membres. Le président commente l'activité de la Caisse durant l'année. Il nous dit qu'elle doit tendre ses efforts vers son but qui est de mettre à disposition de ses membres des capitaux à un taux aussi bas que possible et être en même temps un lieu de placement sûr pour les déposants.

M. le président nous annonce la bonne nouvelle de la réduction au 5 pour cent net de toute commission du taux des prêts à terme avec garantie hypothécaire; taux qu'aucun autre établissement de crédit en dehors des Caisses de Crédit Mutuel n'applique dans le canton. Les autres prêts subiront également prochainement une réduction.

Il donne la parole à M. Puipe, membre du Conseil de surveillance de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel qui avait bien voulu répondre à l'appel des Comités. Celui-ci nous dit sa joie de se retrouver au milieu de ses amis de Troistorrents et d'assister à l'assemblée de la «reine des 80 Caisses valaisannes de Crédit Mutuel. Il adresse ses félicitations à M. Rossier qui est, on peut le dire, un modèle de président d'une Caisse de Crédit. Merci également aux autres membres des deux Comités pour leur zèle et leur dévouement, car il est à signaler qu'ils ne touchent aucune rétribution. Il leur recommande l'observation stricte des statuts et une grande prudence dans la gérance des avoirs de l'Association.

Il encourage ensuite notre jeunesse à l'épargne et à la sobriété, qualités qui sont la marque distinctive d'un peuple fort. En effet une population sobre et économe ne se laissera pas bien vite entamer par les idées collectivistes. Une telle population pourra se montrer généreuse pour les œuvres sociales et de charité. Troistorrents est à ce sujet une des meilleures paroisses du canton, et les fortes convictions religieuses et politiques de sa population sont un sûr garant pour l'avenir.

L'appel des membres, nous sommes à ce jour 159, et la distribution de l'intérêt de la part d'affaire termine cette belle assemblée qui, si pour certain, n'a pas le charme des assemblées politiques, n'en constitue pas moins quelques-unes des belles heures qu'il nous soit donné de goûter.

Un sociétaire.

L'Union publie un GUIDE à l'usage des Comités de la Caisse Raiffeisen

L'Union Suisse vient d'éditer un «GUIDE à l'usage du Comité de direction et du Conseil de surveillance de la Caisse Raiffeisen» sous forme d'une petite brochure de 48 pages, qui a pour but principal de renseigner les membres des deux Conseils sur les devoirs de leurs charges, et sur la façon de les remplir simplement et pratiquement.

Jusqu'à maintenant, les tâches des Comités de la Caisse Raiffeisen n'étaient énoncées que d'une façon générale par les statuts et les règlements. Alors que le précis de comptabilité Traber donnait toutes les indications utiles pour la tenue des livres et l'établissement du bilan, un manuel pratique d'administration à l'usage des membres des Comités faisait défaut. C'est pour combler cette lacune et pour répondre en même temps à un désir depuis longtemps exprimé par un grand nombre de Sections que les organes administratifs ont fait cette nouvelle publication. On envisage également pour une époque rapprochée, une nouvelle édition, revue et complétée, du précis de comptabilité actuel.

Afin de le rendre facilement compréhensible, le «Guide» a été rédigé de façon simple et a été particulièrement adapté aux besoins de nos Caisses. S'il ne peut naturellement donner un exposé complet de tous les devoirs qui incombent aux organes de la Caisse Raiffeisen, il présente toutefois des données étendues concernant l'exécution rationnelle et pratique des nombreuses prescriptions que fixent les statuts à l'égard des Conseils de direction et de surveillance. Ces derniers pourront ainsi exécuter toujours mieux les tâches qui leur incombent et concourir ainsi à la bonne administration et à la considération de nos Caisses de Crédit Mutuel.

Les Caisses Raiffeisen ont également mis à leur programme la réalisation du progrès intellectuel dans nos campagnes en donnant l'occasion aux membres des Comités de s'initier à tous les travaux courants de comptabilité et de contrôle, de même que d'acquérir des notions générales au sujet des questions usuelles d'administration (hypothèque, cautionnement, droit courant, etc.) Le Guide est un moyen de réaliser ce but en constituant un encouragement et une aide pour les membres actifs des Comités, afin de leur permettre d'étendre et de compléter encore leur activité. Il pourra surtout aussi servir de guide à ceux qui ne croient pas disposer des capacités utiles pour remplir utilement leurs fonctions.

Cette nouvelle publication sera adressée prochainement à toutes les Caisses affiliées, en nombre suffisant pour pouvoir être distribuée à tous les membres des deux Conseils, aux caissiers, et éventuellement aux remplaçants de ces derniers.

A cette même occasion, les Caisses affiliées recevront également un livret spécial destiné à contenir la «Chronique de la Caisse».

Place est réservée dans ce petit registre pour tenir une désignation de tous les membres des deux Comités avec les mutations qui interviennent au cours des années, pour relever les principaux chiffres des comptes annuels, de façon à illustrer, année après année, le développement des affaires et des opérations traitées, avec les taux appliqués. C'est le fait que plusieurs Caisses tenaient déjà cette chronique sur des feuilles volantes qui a fait sentir à l'Union la nécessité de publier un livret spécial dans ce but.

Afin de donner à la chronique toute sa valeur, les anciennes Caisses devront s'efforcer de relever les données dès la fondation de la Caisse, si la chose est encore possible aujourd'hui. Dans ce livret, les membres des Comités devront également donner quittance du «Guide» qui leur sera délivré.

Les Caisses Raiffeisen sont fréquemment appelées aujourd'hui à donner des indications lors d'enquêtes économiques (ou lors de la préparation de travaux scientifiques, indications qu'il est souvent impossible ou du moins très difficile de trouver avec aisance. Le nouveau formulaire comblera cette lacune et fournira également un trésor inépuisable de renseignements intéressants et précieux sur le développement de la Caisse et la marche des affaires, renseignements dont les Comités pourront avantageusement faire emploi pour la rédaction des rapports annuels et particulièrement lors des assemblées jubilaires. Cette innovation prouvera aussi au public que si elles sont des institutions rustiques et modestes, les Caisses Raiffeisen savent cependant tenir compte de toutes les exigences de l'époque actuelle.

Pensée

L'association coopérative aboutit à ce résultat original de permettre aux faibles de bénéficier de l'énergie des forts.
Ch. Gide.

Editeur responsable:

Union Suisse d. Caisses de Crédit Mutuel
(système Raiffeisen), St-Gall.

Imprim. A. Bovard-Giddey, Lausanne.